Référent·e VHSS - festivals et évènements

Les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) touchent aussi le secteur culturel, avec des spécificités propres aux festivals et événements : promiscuité des loges et des tournées, mélange de statuts (salarié·es, intermittent·es, bénévoles, artistes), rapports de pouvoir parfois flous, contexte festif. Cette formation permet aux référent·es VHSS et aux équipes encadrantes des festivals, événements et structures culturelles d'acquérir les connaissances juridiques et les outils opérationnels nécessaires pour prévenir, repérer et traiter ces situations.

Construite à partir du cadre légal (Code du travail) et des exigences de conformité des financeurs publics de la culture, elle s'appuie sur des cas concrets issus du terrain événementiel pour former des référent·es capables d'agir dès le lendemain de la formation.

Formateur·rice(s) :

- Justine NOEL

Objectifs visés

- Poser un cadre de confiance et de confidentialité
- Sécuriser juridiquement son rôle et sa structure
- Repérer les mécanismes propres au spectacle vivant
- Produire une cartographie des risques opérationnelle
- Savoir écouter et orienter sans se substituer aux professionnels
- Structurer une procédure conforme et opérationnelle
- Intégrer un outil terrain complémentaire
- Diffuser une culture de vigilance collective
- S'entraîner à agir en conditions réelles
- Repartir opérationnel dès le lendemain

Méthodes d'évaluation

- Serious game
- Quiz
- Cas pratique
- Jeu de rôle / Simulation

Déroulé pédagogique

Journée 1

- Accueil et cadrage
- Cadre légal et obligation

- Comprendre les VHSS
- Pause déjeuner
- Cartographier les risques de son festival/évènement
- Le rôle du référent au quotidien

Journée 2

- Procédure de signalement et traitement
- Le dispositif Safer comme relais opérationnel
- Sensibiliser ses équipes
- Pause déjeuner
- Mise en situation
- Bilan et remise des outils

Informations complémentaires

Durée : 13.75 heures de formation sur 2 jours

Pré-requis :

Public concerné : Référent·es VHSS désigné·es (CSE ou employeur), directions, chargé·es RH, de production ou de régie amené·es à exercer ce rôle, coordinateur·rices bénévoles dans les structures sans service RH dédié.

Tarif 485,00 € HT (Exonération de TVA - Art.261.4.4° a du CGI) Dédié à un groupe diversifié : 2 j (14 h) par pers. Tarifs exprimés hors frais de déplacement et d'hébergement le cas échéant.